Section Européenne Allemand

- ✓ Un atout majeur dans le monde actuel du fait de la place économique et politique de l'Allemagne en Europe.
- ✓ Une formation complète. Des élèves avantagés pour les études supérieures et la poursuite d'études à l'étranger (double diplôme)

POUR QUI?

Pour tous les élèves (de LV1 ou de LV2 allemand) de seconde générale et technologique ou de seconde professionnelle intéressés, motivés et capables de consacrer du temps à un enseignement facultatif.

Vous vous engagez à suivre l'enseignement de DNL (Discipline non linguistique) pendant les trois années, de la seconde à la terminale, sauf cas exceptionnel.



QUEL TYPE D'ENSEIGNEMENT?

Cet enseignement est un enseignement optionnel comprenant deux heures hebdomadaires supplémentaires en plus des horaires obligatoires d'allemand :

	horaires obligatoires	horaires supplémentaires (section européenne)
2 ^{nde}	2,5h d'allemand	1h d'allemand + 1h de DNL (histoire-géographie)
1 ^{ère}	2,5h d'allemand	1h d'allemand + 1h de DNL (histoire-géographie)
Tle	2h d'allemand	1h d'allemand + 1h de DNL (histoire-géographie)

POURQUOI PRATIQUER L'ALLEMAND DANS UNE AUTRE DISCIPLINE?

- Pratique de l'oral intensive en petits groupes (activités basées sur la communication).
- Renforcer les compétences linguistiques et interculturelles.
- Possibilité d'obtenir son bac avec une mention supplémentaire, en l'occurrence la mention « section européenne allemand ».
- Possibilité de participer à un stage ou échange individuel en Allemagne.



L'EXAMEN:

Au baccalauréat, les élèves passent un oral spécifique de 20 minutes sur les thèmes étudiés en Terminale. Ils sont évalués sur le niveau de la langue et le contenu en histoire géographie.

Deux conditions à remplir pour obtenir le bac mention « section européenne » : Obtenir la moyenne à l'oral spécifique et obtenir une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'épreuve du baccalauréat.

